



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 75628

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le cas des personnes handicapées mentales. Déjà affecté par les sévices et les violences que certaines de ces personnes ont pu ou peuvent endurer autant dans les hôpitaux, les établissements spécialisés que dans les familles, il a déjà interrogé le Gouvernement sur la possibilité de prendre des mesures en leur faveur. Aujourd'hui, un retour à l'actualité, à savoir la torture qu'un groupe de jeunes a fait subir à une personne handicapée mentale, l'amène, de nouveau, à demander au Gouvernement ce qu'il entend faire pour ces personnes très vulnérables.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75628

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2072